

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LIGRON



Tél. : 02.43.45.72.07.

Adresse mail : mairieligron72@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal sommaire de la Séance du trente janvier 2022 à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur la convocation de Monsieur BIAUD Philippe, le Maire.

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Étaient présents : Mrs., Mme, BIAUD, PRÉVOST, MANCEAU, BOURGEOIS, BRUNET (arrivé à 20h46), FERRAND, DAGUENET, CHANTEAU, MARTIN, PORTIER, SIMON.

Était excusé : Néant

Était absent : Néant

Monsieur BIAUD Philippe ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. Stéphane MANCEAU est nommé secrétaire de séance

M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : - démission d'un Conseiller Municipal.

A l'unanimité les conseillers acceptent cet ajout en début de séance.

Ordre du jour : 1-Démission d'un Conseiller Municipal, 2-Marché public : Aménagement cœur de bourg Lot n°9-Plâtrerie isolation, 3-Vote du taux des taxes locales pour l'année 2023, 4- Vote des tarifs assainissement pour l'année 2023, 5-Vote des subventions, 6-Indemnité de gardiennage de l'église

Questions diverses : 7-Protection horloge église, 8 – Cartographie de la Préfecture sur l'éolien

Monsieur BIAUD Philippe soumet au vote le procès-verbal du 16 janvier 2023 qui n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1-DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe Le Conseil Municipal de l'enregistrement de la démission du Conseiller Municipal Romain GEORGET à compter de janvier 2023.

DÉLIBÉRATIONS

2- N°4/2023– MARCHÉ PUBLIC : AMÉNAGEMENT CŒUR DE BOURG LOT N°8 - CLOISON SÈCHE -PLAFONDS - ISOLATION.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la liquidation judiciaire de l'entreprise Plâtre et Couleurs désignée et attributaire du lot n°8 par délibération n°27/2022 du 18 juillet 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30/01/2023 et préconise de retenir pour le lot n° 8 – Cloison sèche-Plafonds - Isolation :

- ⊙ L'entreprise VALLÉE Bâtiment pour la tranche ferme et conditionnelle pour un montant de 143 737,36 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- ⊙ Décide de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres
- ⊙ Charge et Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- N°5/2023– VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le taux des taxes locales a été fixé en 2022 à :

- ⊙ TFPB : 39,64 %
- ⊙ TFPNB : 37,69 %

Par ailleurs pour compenser le montant perçu par la taxe d'habitation, il a été affecté à la commune un coefficient correcteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix :

- ⊙ MAINTIENT les taux des taxes fiscales pour l'année 2023, à savoir :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,64 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,69 %

4- N°6/2023– TARIF ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs du réseau assainissement en vigueur, à savoir :

- Prix au m3 : 1,15 €
- Taux fixe annuel : 38,50 €
- Taxe de raccordement : 700 €
- Prix forfaitaire si présence d'un puit 30 m3/personne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour la période de consommation du 01/01/2023 au 31/12/2023.

5- N°7/2023– VOTE DES SUBVENTIONS 2023

M. le Maire donne lecture de la liste des subventions versées en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2023 :

Comice (0,60€/hab)	298.20€
Asso. Défense Contre les Ennemis de la Culture	200,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural	150,00 €
Croix Rouge Française	100,00 €
A.P.A.J.H.	100,00 €
Téléthon	100,00 €
Familles Rurales	150,00 €
Fourrière animale	300,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Resto du Cœur	150,00 €
APSEP	70,00 €
Bibliothèque Scolaire	200,00 €
Génération mouvements	180,00 €
Potiers et Patrimoine de Ligron	180,00 €
Tous en Forme	180,00 €
Le Passe-Temps	180,00 €
1,2,3 Les P'tits Loups	180,00 €
Un souffle pour un enfant	70.00 €
CCAS	0 €

6- N°8/2023 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune peut attribuer une indemnité au préposé chargé du gardiennage de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une indemnité de gardiennage pour l'année 2023.
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget.

QUESTIONS DIVERSES

7- PROTECTION HORLOGE EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal suite aux constatations d'incivilité sur l'horloge de l'église il y a lieu de protéger ce patrimoine. En conséquence il va être installé un plexiglass pour interdire l'accès à cette horloge.

8- CARTOGRAPHIE DE LA PRÉFECTURE SUR L'EOLIEN

Pour information Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la cartographie présentée par la Préfecture de la Sarthe des zones possibles au développement de l'éolien terrestre sur le territoire Pays Fléchois.

Prochaine réunion de conseil le 27/02/2023.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
P. BIAUD